

**Décision n° 2015-367 du 21 décembre 2015
mettant fin aux fonctions de Monsieur Jérôme Wabinski
comme directeur adjoint de la direction territoriale Sud-Ouest**

Le directeur de la direction territoriale Sud-Ouest du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2014-01 du 2 janvier 2014 portant organisation du Cerema et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema,

Vu la décision n° 2014-328 du 22 juillet 2014 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité,

Vu la décision n° 2015-123 du 28 avril 2015 portant organisation de la direction territoriale Sud-Ouest et de son comité de direction ;

Après avis du directeur général,

décide

Article 1

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jérôme Wabinski comme directeur-adjoint de la direction territoriale Sud-Ouest à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Saint-Médard-en-Jalles,
le 21 décembre 2015

Le directeur

Signé

Richard Pasquet